



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN. LIBRARY

8 DEC 1957



Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.228
19 janvier 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

COMMUNICATION DE M. IBRAHIN SAMARIA KADALEH CONCERNANT
LA SCMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat : Cette communication a été transmise au Secrétaire général par le Conseil consultatif des Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la Scmalie sous administration italienne.

Au Conseil consultatif des Nations Unies, Mogadiscio.

- 1) Nous soussignés, membres du Rer Senoleh, résidant au voisinage de Moudoug, désirons attirer votre attention sur les dommages et les pertes que nous ont fait subir les autorités du district d'Hibia avec l'aide du Commissaire de Moudoug, M. Guilloni et du Résident d'Hibia, M. Coroboro. Au mépris de la loi, ils nous ont volé quatre chameaux pour aider leur ami hors-la-loi Doala Kahia.
- 2) Le 26 octobre 1954, nous vous avons envoyé un télégramme^{1/} au sujet de cet incident. Nous vous prions d'examiner cette importante question et de donner des ordres pour faire cesser l'oppression et l'injustice.
- 3) Nous nous sommes plaints auprès de l'Autorité administrante au sujet de la perte de nos chameaux et de sommes d'argent, mais nous n'avons pas reçu de réponse satisfaisante. Vous êtes justes et équitables et vous pouvez vérifier le bien-fondé de notre plainte. Nos pertes se sont élevées à 4.500 scmalos. Nous vous prions de ne pas négliger notre pétition.

(Signé) M. Ibrahim Samaria Kadaleh

Mandataire du Rer Senoleh de la
tribu Haber Ghader Sad

Moudoug, le 9 septembre 1955.

1/ Note du Secrétariat : Voir T/COM.11/L.140 et T/PET.11/478 (résolution 1288 (XVI)).